Saint-Molf TARIFS à compter du 1er janvier 2023 Délibérationsdu conseil municipal du 14/12/2022		CENTRE CULTUREL Roby Wolff (1) cautions (3) forfait hiver chauffage / éclairage petite salle étage 40 personnes + grande salle RDC 100 personnes assises / 150 debout week-end ou en semaine (selon créneaux permanents d'utilisation)				salle de LA ROCHE BLANCHE * (1) cautions (4) forfait hiver chauffage / éclairage 180 personnes assises / 250 debout hors jours scolaires uniquement			SALLE DES SPORTS Thierry Guihard (1) cautions (6) Tarif horaire		BOIS PIERROT (1) cautions hors juillet août			STADES Pont clin ou René Berthe (1) cautions hors juillet août			
		MENDULPHINS	Particuliers	200	350	80		350	600	150	/	1	80	140		/	/
Associations	Gratuit			Gratuit	Gratuité pour 3 locations par association et par an, tarifs à partir de la 4e location : 145 240 50		Gratuit	160	Gratuit		nuit : 1, 75	Gratuit	Gratuit	par personne et par nuit :	/		
Professionnels	300		520	80	/	310	455	195	700	212	180	340	et par n	160	300	/	50
NON MENDULPHIN:	Particuliers	- 350 (5)	600	100	Gratuit	675 (7)	1125	250	/	/	/	/	par personne	/	/	/	/
	Associations								780	220	120	200		120	200	par personne et par nuit : 2,25	/
	Professionnels	500	880	200	/	/	/	/	780	220	/	/		160	300	persor persor par r 2,2	50
Forfaits annuels pour 1 créneau hebdomadaire activités à but lucratif		petite salle - forfait annuel 135 (a) grande salle - forfait annuel 255 (a)				(a) (delib. 02/03/2015) Le maire peut proratiser l'ensemble des tarfis de salles fixés sous forme de forfait annuel, sur la base d'un mois correspondant à 1/10ème du forfait annuel fixé											
(1) CAUTIONS Un chèque par type de caution à l'ordre du Trésor Public		 100 € pour dégradations bâtiment et matériels 100 € pour nuisances sonores 150 € pour propreté / déchets 				matériels • 100 € pour nuisances sonores • 150 € pour propreté / déchets			• 100 € pour nuisances sonores • 300 € pour dégradations bâtiment et matériels • 100 € pour propreté / déchets		 100 € pour nuisances sonores 300 € pour dégradations bâtiment et matériels 100 € pour propreté / déchets 			 100 € pour nuisances sonores 300 € pour dégradations bâtiment et matériels 100 € pour propreté / déchets 			

^{*} visite possible uniquement les jours de restaurant scolaire, entre 15h et 16h – les visiteurs doivent se signaler en mairie avant la visite, pour pouvoir prévenir les agents du restaurant scolaire

Forfaits pour chauffage / éclairage entre le 1er novembre et le 15 avril y compris en cas de gratuité, sauf pour les réunions de la communauté d'agglomération Cap Atlantique et affiliés (Conseil de développement, etc)

(3) centre culturel Roby Wolff: 30 € le 1er jour + 15 € les jours supplémentaires

(4) salle de la Roche Blanche : 50 € le 1er jour + 25 € les jours supplémentaires

- (5) GRATUITÉ 1 fois par an pour toute association caritative
- (6) 8,35 € de l'heure, pour les associations sportives uniquement

Le tarif applicable est déterminé par le jour d'occupation effective des espaces communaux ou de survenue de l'évènement, et non à la date à laquelle la salle / le service a été réservé(e) / commandé(e).

^{* *} à ne compter qu'1 fois même si la cuisine est utilisée plusieurs jours consécutifs par un même locataire

⁽²⁾ CAUTIONS chèque à l'ordre du Trésor Public :

^{• 300 €} pour la location de la sono

^{• 100 €} pour le prêt de MATERIEL COMMUNAL DIVERS - Aux particuliers, aux assos, à tout ceux qui font une demande particulière non compris dans les autres cautions (tables et chaises utilisées en dehors des salles communales, etc...)